

EDITO//SOMMAIRE

VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



Comme je l'ai annoncé lors de la traditionnelle cérémonie des Vœux début Janvier, l'équipe municipale va poursuivre des actions sur le bien vivre ensemble.

Le bien vivre ensemble est un concept fondamental qui prône l'harmonie et la solidarité au sein de nos communautés. Il repose sur des valeurs essentielles telles que le respect, la tolérance, l'écoute et l'empathie.

Le bien vivre ensemble doit être un objectif collectif qui demande l'implication de tous. En cultivant des relations positives et en œuvrant pour le bien-être de chacun, nous pouvons bâtir un avenir meilleur, où chacun trouve sa place et s'épanouit dans notre beau village de Varredes.

La liberté de l'un trouve sa limite dans le respect de celle de l'autre.

Les travaux de l'agrandissement de la mairie avancent, le 22 janvier dernier, j'ai signé le contrat d'aménagement régional, l'aboutissement des subventions annoncées avec la région.

Je renforce les interventions de la Police intercommunale sur notre territoire par des vacances plus nombreuses afin d'éradiquer les incivilités dans la commune (stationnement sauvage, contrôle de vitesse, dépôts sauvages d'ordure sur les trottoirs, pédagogie aux abords des écoles pour sécuriser la sortie de nos enfants etc...).

En ce mois de Février, l'équipe municipale prépare les orientations budgétaires. Nous allons mettre tout en œuvre pour maintenir le bon état financier de notre commune en poursuivant nos investissements.

Je sais que la question fiscale est un sujet délicat pour de nombreuses familles donc je prends l'engagement pour cette année 2025 de demander au conseil municipal de ne pas augmenter la part communale de l'imposition.

Cette décision est avant tout une marque de confiance envers vous, vous Ravetons, qui, par vos efforts et votre implication, vos exigences dans la vie de notre commune, contribuez chaque jour à la solidité de notre collectivité par des gestes simples et efficaces.

Bien à vous

Francis MESSAÏT

SOMMAIRE

La Mairie communique	4	Notre histoire	17
Associations & Animations	11	Temps libre	22
Actualité & Reportages	13	Infos pratiques	25
Enfance//Jeunesse	15		

LA MAIRIE COMMUNIQUE

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Mercredi 22 janvier 2025 Francis Messant Maire a signé un Contrat d'aménagement régional avec Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région Île-de-France.

Par la signature de ce contrat, la commune obtient une subvention de 700 000 € pour l'extension de la mairie et la rénovation de la salle polyvalente.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre plus large de recherche constante de financements extérieurs voulue par le Maire. Ces subventions permettront la réalisation de ces projets pour modérer le taux d'endettement de la commune déjà faible et de répondre aux attentes des ravetons et ravetonnnes d'avoir une Mairie accessible à tous et aux normes PMR et une salle polyvalente moins énérgivore.



BALAYAGE DES RUES

11-12 Février 2025



ETAT CIVIL

- Nous avons le regret de vous faire part du décès de :
- M POISSON Robert le 23 novembre 2024
 - M BLANCHET Jacques le 5 décembre 2024
 - M PICHECA Roméo le 23 décembre 2024



- Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :
- BELMESSABIH Shirine le 9 décembre 2024



LA MAIRIE COMMUNIQUE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. MESSANT Francis.

Sont présents : Francis MESSANT, Georges THERRAULT, Michèle DAOUST, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Joana DA ROCHA ARAUJO, Sylvain GOBERT, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Valérie CAMUS, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN, Jean-Marc MOREAU, Ludovic SAULNIER, Jean-Philip EIMECKE.

Représenté : Bruno NAVE par Ludovic SAULNIER

Absent : Philippe BALEMBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Marc MOREAU

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Contrat de maintenance du système de vidéoprotection**
- 2) **Avis sur le plan des mobilités en Ile-de-France**
- 3) **Travaux d'éclairage public rue Victor Clairét et avenue des Américains**
- 4) **Coupe nocturne de l'éclairage public**
- 5) **Vente des biens sis 61 rue Victor Clairét**
- 6) **Récupération des subventions versées à une association**
- 7) **Décisions modificatives**
- 8) **Approbation des crédits d'investissement 2025 avant le vote du budget**
- 9) **Création d'un poste**
- 10) **Affaires diverses**

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1) **Contrat de maintenance du système de vidéoprotection (DE_2024_44)**

M. le Maire explique que la garantie constructeur du système de vidéoprotection arrive à échéance et qu'il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance pour pallier aux pannes qui pourraient impacter le système de vidéoprotection. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de maintenance du système de vidéoprotection proposé par IBS'ON pour un coût de 3 150 € T.T.C. annuel.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

2) Avis sur le plan des mobilités en Ile-de-France (DE_2024_45)

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France. M. THERRAULT expose les grandes lignes de ce projet et présente l'avis émis par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux à ce sujet. M. le Maire propose de délibérer dans le même sens que l'intercommunalité. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'avis émis par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France.

3) Travaux d'éclairage public rue Victor Clairét et avenue des Américains (DE_2024_46)

M. THERRAULT présente le projet réalisé par le SDESM pour le remplacement de luminaires rue Victor Clairét et avenue des Américains. Le montant des travaux est estimé à 23 210 € H.T. avec une subvention du SDESM de 6 963,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

4) Coupure nocturne de l'éclairage public (DE_2024_47)

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Il propose au conseil municipal de modifier les heures d'extinction nocturne de l'éclairage public. Actuellement, l'éclairage public est éteint de 2 à 5 heures, il est projeté de l'éteindre à partir de 0 heure. Cette délibération permettrait d'obtenir des subventions supplémentaires pour les travaux d'éclairage public. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heure à 5 heures sur la totalité du territoire de la commune.

5) Vente des biens cadastrés sis 61 rue Victor Clairét (DE_2024_48)

M. le Maire rappelle la délibération du 6 février 2024 par laquelle le conseil municipal a adopté le principe de cession des biens sis 61 rue Victor Clairét, cadastrés section I n° 813, 815 et 860 et l'a autorisé à réaliser les démarches nécessaires à cette cession. Un acheteur s'est manifesté et a remis une proposition d'achat. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'achat au prix de 60 000 € frais d'agence inclus, soit 56 000 € net vendeur et autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette vente.

6) Récupération des subventions versées à une association

M. le Maire rappelle que l'association Judo Club de Varredes a cessé son activité sur la commune. Malgré de bonnes relations, il n'a pas été possible d'obtenir une continuité de cette association.

Il rappelle d'autre part que toute association qui reçoit une subvention est tenue de produire ses budgets et comptes à l'organisme qui lui a accordé la subvention. Malgré les courriers des 2 juillet 2024, 23 juillet 2024, 3 août 2024 et 12 août 2024

LA MAIRIE COMMUNIQUE

réclamant à l'association de produire ses budgets et comptes pour les exercices 2022 et 2023, aucun document n'a été fourni.

Considérant que les conditions d'attribution des subventions versées à l'association ne sont pas remplies, M. le Maire propose de demander le remboursement des subventions versées, ainsi que les frais d'occupation des locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'association Judo Club de Varredes :

La restitution des subventions versées, 300 euros pour l'année 2022 et 400 euros pour l'année 2023

Les frais d'occupation des locaux mis à disposition par la commune à l'association :
30 euros par séance x 36 séances x 2 ans = 2 160 euros

7) Décisions modificatives

Décision modificative n° 3 (DE_2024_50)

Les travaux de l'extension de la mairie ayant débuté, il est maintenant possible de transférer les dépenses déjà effectuées pour les frais d'études en compte de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative au budget communal pour l'exercice 2024, telle que détaillée comme suit :

Opération 17 : Article 203 : - 48 388,44 €

Article 231 : + 48 388,44 €

Décision modificative n° 4 (DE_2024_51)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative au budget communal pour l'exercice 2024, telle que détaillée comme suit :

Article 615221 : - 326,00 € Article 65748, AFR de Varredes : + 326,00 €

8) Approbation des crédits d'investissement 2025 avant le vote du budget (DE_2024_49)

Considérant la nécessité d'anticiper le vote du budget 2025 et d'ouvrir des crédits de dépenses en investissement sur le budget, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025, les dépenses d'investissement ouvertes comme suit :

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Article	Libellé	Budget 2024	Crédits 2025 (25 %)
2111	Terrains nus	43 640,00	10 910,00
2116	Cimetières	18 774,00	4 693,50
2135	Installations générales, agencements	1 711,00	427,75
2151	Réseaux de voirie	3 480,00	870,00
2152	Installations de voirie	13 100,00	13 275,00
21538	Autres réseaux	21 710,00	5 427,50
2157	Matériel et outillage technique	560,00	140,00
2158	Autres installations, matériel et outillage	18 650,00	4 662,50
2181	Installations générales, agencements	53 218,00	13 304,50
2183	Matériel informatique	5 076,00	1 269,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	152,00	38,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 060,00	2 265,00
	Total 21 immobilisations corporelles	189 131,00	47 282,75

9) Création d'un poste de rédacteur territorial (DE_2024_52)

Suite à la promotion interne d'un agent, M. le Maire propose de créer un emploi de rédacteur territorial à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent de rédacteur territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2025

10) Affaires diverses

Mme DAOUST indique que la commission jeunesse est en cours de réflexion pour un projet destiné aux collégiens.

M. VANDEVOORDE indique que :

Les panneaux modifiant la vitesse et le stationnement sont installés (zone 30, arrêt minute, coussins berlinois...).

Le Conseil Départemental a mandaté un organisme pour procéder à un abattage d'arbres le long du CD 405 en direction de Meaux, afin de sécuriser cet axe de circulation. Une réunion a eu lieu avec les propriétaires riverains.

De nouveaux columbariums sont installés au cimetière.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

L'avancement des travaux d'extension de la mairie est satisfaisant.

Mme DA ROCHA ARAUJO indique que les décorations de Noël sont installées et que des sapins, situés dans différents endroits de la commune, sont à la disposition des habitants pour être décorés.

M. GOBERT rend compte des différentes manifestations récentes et à venir : La soirée théâtre du 7 décembre 2024 et l'arbre de Noël du 8 décembre 2024, organisés par le Comité des Fêtes, ont rencontré un franc succès.

La marche de Noël aura lieu le 13 décembre.

~une conférence sur l'impressionnisme, organisée par Le Petit Gaulois, est programmée pour le 14 décembre.

Il indique qu'à la demande de plusieurs associations, l'organisation d'un forum des associations est à l'étude.

M. EIMECKE interroge M. le Maire sur l'avancement du projet de maison de santé. M. le Maire lui indique qu'il consulte et qu'il est en attente d'un rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé.

Séance levée à 21 heures 40.



ACTUALITÉS & REPORTAGES

**SOYEZ INFORMÉS
DEVENEZ VIGILANTS !**

OPÉRATION TRANQUILITÉ AU QUOTIDIEN



**FRAUDES
ESCROQUERIES
CAMBRIOLAGES
ARNAQUES**

13 MARS 2025

DE 14H30 À 16H30
SALLE POLYVALENTE DE VARREDES

INSCRIPTION CONSEILLÉE
AUPRÈS DE LA MAIRIE AU 01 64 33 18 42

 **Gendarmerie**
nationale

www.agglo-paysdemeaux.fr



**Pays
de
Meaux**
Communauté d'Agglomération

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



LE PETIT GAULLOIS

présente



~~Z~~ème **ALON**

de la B.D.

(dédicaces : Chapelle, Marniquet, Douglas, Virgile, ...)

Albums en E.O.

LIVRES, JEUX VIDEO et JOUETS ANCIENS,
Univers Pokémon (Pokélégende)



16 FEVRIER 2025

DE 9 H A 17 H

VARREDDES (près de Meaux)

SALLE POLYVALENTE



Tabac de la Marme
40 bis rue Victor Clairet
77910 VARREDDES



Tabac de la Marme
40 bis rue Victor Clairet
77910 VARREDDES

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

ORGANISÉ LE COMITE DES FETES DE VARREDDES (77)

THÈME LOTO DU PRINTEMPS

SAMEDI 22 MARS 2025

DEBUT DES JEUX A 20h30 - Salle des Fêtes

OUVERTURE DES PORTES 19H30

NOMBREUX LOTS

PETITE
RESTAURATION

BUVETTE



Nombreux Lots sur le thème du Printemps

Aménagement du jardin, Loisirs en famille, Accessoires pour voiture,
Jeux extérieurs, Bons d'achat, Barbecue, Salon de jardin, Outillage,
Et une "Partie Surprise" !!!!
Et plein d'autres lots vous attendent !

5€ LE CARTON / 12€ LES 3 CARTONS / 25€ LES 7 CARTONS

Réservations par mail : comitedesfetes.varreddes@gmail.com

OU AU 06.84.57.45.89

Espèces et CB acceptés - Pas d'alcool dans la salle

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

25
ANS

RK DANSE
Vareddes
PRÉSENTE



GENILLISSIME

Samedi 24 mai 2025 - 20h30
THEATRE DU LUXEMBOURG MEAUX



0-3 ans : Gratuit
4-10 ans : 13 euros
11 ans et plus : 18 euros



Billetterie sur www.rkdanse.com ou
en scannant le QR code



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Bernard Menil
Fondée en 1975

www.musique-bernard-menil.com

L'École intercommunale de musique fondée en 1975 à Germigny l'Évêque.

Vous pouvez encore vous inscrire pour les cours suivants :

- Formation musicale
- Flûte traversière
- Piano
- Trompette
- Violon
- Batterie
- Guitare
- Trombone
- Baryton
- Saxophone
- Chant chorale
- Clarinette
- Cor

Orchestre : Junior – Moyen Jazz – Grand Jazz – Harmonie – Fanfare – Chorale.

Renseignement Tous les vendredis soir Salle polyvalente de 17h00 à 20h00 ou par tel : 06 08 92 19 48

Avec le soutien sans faille de la Mairie de Varreddes et de la C-A-P-M et du Conseil Départemental.



ENFANCE // JEUNESSE

Inscriptions à l'école maternelle Rentrée 2025-2026



Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant
à l'école maternelle pour la rentrée 2025.

Sont concernés :

- les enfants nés en 2022
- les enfants nés en 2020 et 2021 scolarisés dans un autre établissement et arrivant sur la commune pour la rentrée.

Les enfants nés en 2023 ne seront pas acceptés.

Merci de vous rendre en Mairie avant le 29 mars 2025 avec les documents suivants :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le carnet de vaccination de votre enfant
- le certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école.

Vous pourrez ensuite contacter l'école maternelle pour inscrire votre enfant.

La directrice conviendra d'un entretien avec vous pour lequel vous devrez apporter :

- la fiche de pré-inscription de la mairie
- le carnet de vaccination de votre enfant
- le livret de famille
- le certificat de radiation le cas échéant

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription, il découvrira sa future école et les enseignants lors d'une porte ouverte en juin.

Au plaisir de vous rencontrer et d'accueillir votre enfant,

Mme Morel-Vincent Julie,

Directrice de l'école maternelle Le Grand Chemin,

Ruelle Jean Piettre, 77910 Varreddes

09.77.92.42.60.

ce.0772554h@ac-creteil.fr

A très bientôt !

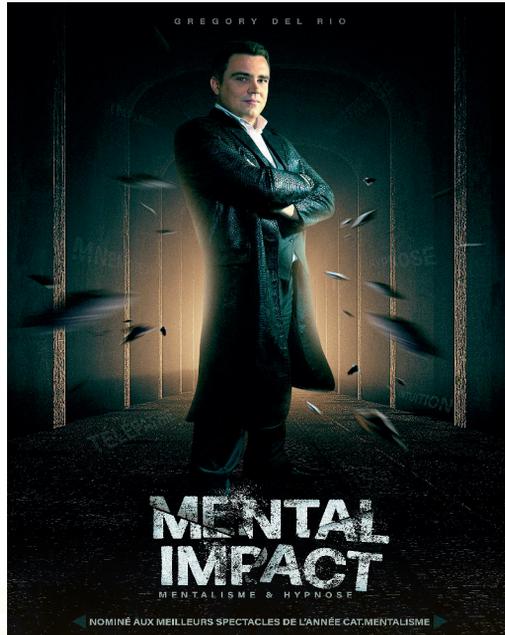


ENFANCE//JEUNESSE

Samedi 29 Mars à 20h

Salle polyvalente de Varreddes

Spectacle organisé par les écoles élémentaires de Varreddes et Marcilly au profit de la coopérative Scolaire



Places limitées

Paiement et réservation à l'école

Tarif unique de 20 euros

Réservation grâce au lien ci-dessous ou avec le QR CODE

<https://www.helloasso.com/associations/cooperative-scolaire-la-tournoye/evenements/spectacle-de-mentaliste>

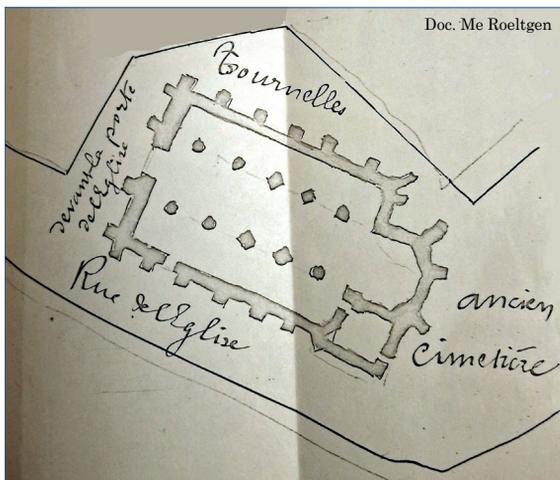


NOTRE HISTOIRE

L'église de Varreddes (deuxième partie).

Le monument.

L'abbé Dubois disait de notre église : "C'est un beau vaisseau." L'édifice mesure 37,50 m de longueur sur 15 m de largeur, soit une surface au sol de plus de 560 m². La hauteur sous voûte est de 6 à 9 m. Trois nefs de quatre travées chacune en font une des églises les plus grandes des villages alentours. La nef centrale, la plus haute, est prolongée par le chœur (deux travées) et l'abside principale. Au sud, l'abside et l'autel de la Sainte Vierge. Une petite porte, à gauche de l'autel, donne accès à la sacristie. Au nord, l'abside est plus



Plan schématisé de l'église dessiné par l'abbé Dubois.



Vue d'avion de l'édifice. Les toits sont tous couverts de tuiles plates à l'exception du clocher dont la toiture à quatre pans est couverte en ardoises.

basse et abrite l'autel Saint-Nicolas. Les deux piliers du 12^{ème} siècle et les deux piliers soutenant le clocher sont massifs avec leurs bases en forme de losange ; les autres piliers sont cylindriques. Les sols des allées des nefs centrale et sud sont carrelés, ceux de la nef nord ont encore leurs dalles d'origine. Des planchers en bois, sous les bancs, apportent un peu de chaleur aux fidèles pendant les offices. Sortons de l'église. Sur la photographie ci-contre, on aperçoit, à gauche, la façade ouest et l'entrée principale et, au centre, la façade sud. Les murs sont construits en pierre de taille (le calcaire des carrières de Varreddes) jointoyés à la chaux.

NOTRE HISTOIRE

D'une épaisseur de plus de 80 cm par endroit, ils sont renforcés par de solides contreforts eux aussi en pierre de taille. Chaque travée est éclairée par des fenêtres à lancette (en fer de lance) aussi simples qu'élégantes. La rue de l'Église longe la façade sud. De gauche à droite, on remarque d'abord trois travées couvertes par un toit à trois pans. Au centre, une porte latérale permet aussi d'entrer dans l'édifice.

Puis, c'est le clocher dont les contreforts montent jusqu'aux abat-sons ; la fenêtre est beaucoup plus grande et plus haute, apportant plus de lumière. Ce clocher abrite trois cloches et l'horloge ; il est surmonté d'un coq (la girouette) et d'une sorte d'oriflamme métallique. Il a fait l'objet de grosses réparations au début du 20^{ème} siècle, suite à une tempête, mais aussi en raison de sa vétusté. En juillet 1909, l'abbé Fossin, dans son Bulletin Paroissial, mentionne les débuts des travaux, notamment la restauration de deux contreforts et de la façade dont les parements tombaient sur la toiture de l'église. Il appelle aux dons des paroissiens pour continuer de mener à bien les réparations. Ces travaux ont été terminés début 1912 ; l'abbé Fossin le mentionne dans son Bulletin Paroissial de mars 1912 et remercie les paroissiens et la municipalité qui ont fortement aidé au financement des travaux.

Après le clocher, se trouve le transept éclairé par deux fenêtres, puis la sacristie accolée à l'abside principale. A noter, une toute petite porte permet l'accès pour les réparations éventuelles du toit et des écoulements pluviaux du transept.

Face à la place de l'abbé Fossin, otage et martyr lors de la première Bataille de la Marne en septembre 1914, nous découvrons la façade Est avec la sacristie, sa porte d'entrée et ses deux fenêtres à gauche, puis l'abside principale avec sa grande fenêtre dont le vitrail représente la "Glorification du Sacré-Cœur".

Il nous reste les façades ouest et nord à voir, mais nous ne pouvons pas y accéder par cette place. Un mur nous en empêche. Nous allons "faire le tour" pour poursuivre la visite.



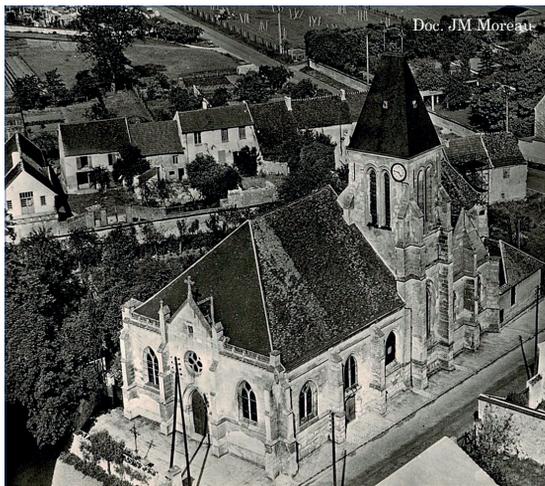
Doc. JM Moreau

Carte postale des années 1970 de la façade est. On y voit notamment la sacristie, l'abside principale et, en arrière-plan, le clocher et le transept.

NOTRE HISTOIRE

Revenons sur nos pas. Nous arrivons à une place permettant d'accéder à l'entrée principale de l'église. Au centre de la façade ouest, les grandes portes, doubles, sont ouvertes pour permettre l'accès à l'église lors des cérémonies religieuses telles que les baptêmes, les mariages, les obsèques... Elles sont surmontées d'une rosace quadrilobée et d'un fronton triangulaire.

Face aux grandes portes, le long du mur de la propriété voisine, se dresse un calvaire avec deux dates sur le socle : 1892 - 1937. A l'origine, en 1892, ce monument était installé sur la place de l'abbé Fossin, appelée à cette époque "place des Tilleuls", où se trouvait l'ancien cimetière, jusqu'en 1834. Pour une raison qu'on



Carte postale aérienne en noir et blanc du début des années 1960. On voit bien les façades ouest et sud et les toitures. A gauche, on distingue aussi le calvaire face aux grandes portes de l'église.



L'anneau scellé sur le contrefort à droite des grandes portes.

ignore, en 1937, il a été déplacé et implanté là où il se trouve actuellement. De chaque côté des portes, une fenêtre à lancette éclaire l'édifice.

A droite des portes, sur le contrefort est scellé un anneau métallique. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, il ne servait pas à y attacher un cheval. En fait, le dispositif n'est pas complet. A l'origine, une chaîne de quelques maillons était fixée à l'anneau. Au Moyen-âge, l'église assurait la protection des personnes, y compris les bandits et autres voleurs. Et si l'un d'eux, poursuivi par la maréchaussée, réussissait à entrer dans l'église, on ne pouvait plus l'arrêter. A défaut d'entrer dans le sanctuaire, s'il parvenait à saisir la chaîne, il était aussi protégé. Evidemment, le sursis était éphémère, il suffisait d'attendre que notre larron lâche la chaîne...

NOTRE HISTOIRE

Au bout de la façade ouest, une porte donne sur la façade nord de l'église. L'espace compris entre cette façade et les propriétés riveraines, autrefois ouvert, s'appelait le chemin (ou la rue) des Tournelles. Il est maintenant interdit au public ; cependant, engazonné, il est entretenu par nos agents communaux.

La façade nord est bâtie en pierres (provenant aussi des carrières de Varredes) et ravalée en plâtre. La muraille est beaucoup moins haute que les autres façades, en revanche, les contreforts sont plus imposants, ainsi que l'on peut le voir sur la photo ci-contre. Les trois derniers, confortant le mur de l'abside Saint-Nicolas, sont percés d'une porte voûtée et sont en arcs boutants couverts en tuiles, leurs pentes étant alignées avec celle du toit.



Photo. JM Moreau

Cette photo a été prise le 28 juin 2018 depuis la rue de l'Echauderie. Une entreprise restaure une partie de la toiture de la face nord de l'église, endommagée lors d'une tempête.

Photo. JM Moreau



Une vue du chemin des Tournelles.

Les fenêtres à lancette sont toutes identiques et placées entre chaque contrefort. Un bâtiment moderne est accolé à l'église : c'est la chaufferie qui alimente les convecteurs lors des offices en hiver. Enfin, une tourelle hexagonale, près de la porte d'accès, a été construite en 1878. Elle permet l'accès aux combles de l'église, puis au clocher.

Photo. JM Moreau



Une autre vue prise du chemin des Tournelles. La tour hexagonale abrite un escalier permettant d'accéder aux combles.

NOTRE HISTOIRE



Photo. JM Moreau

L'escalier d'accès aux combles. Les marches sont hautes et étroites.

des compagnons charpentiers ont taillé, façonné et assemblé des arbres entiers. Certains chênes n'avaient pas poussé bien droits, qu'à cela ne tienne, ils ont été travaillés quand même et on a su les utiliser à bon

Retourmons dans l'église et allons visiter les combles. Une petite porte près des confessionnaux s'ouvre sur un escalier en colimaçon très étroit et très pentu. Nous sommes dans la tourelle hexagonale décrite précédemment. Je n'ai pas compté les marches, mais il y en a au moins une quarantaine. Nous arrivons dans les combles. Attention ! Il ne faut pas marcher n'importe où. Des passages renforcés permettent de cheminer afin de visiter et de vérifier les toitures. En revanche, marcher directement sur les voûtes peut être très dangereux.

escient. L'éclairage du jour est fourni

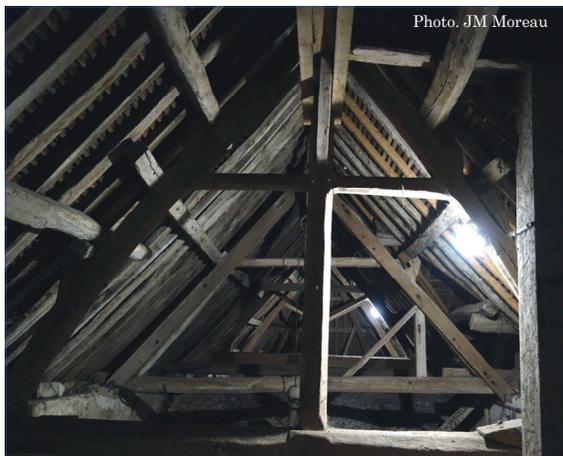


Photo. JM Moreau

Une vue de la charpente de l'église.



Photo. JM Moreau

L'horloge du clocher. Un système de tringles actionne les aiguilles des cadrans.

termeaux grillagés (pour empêcher l'accès aux pigeons et autres volatiles) lesquels servent en même temps d'aération. Nous accédons dans la tour du clocher. Là, pour monter jusqu'aux cloches, il faut utiliser des échelles en bois. Elles ne m'ont pas inspiré confiance, de plus, je peux être sujet au vertige. Je ne me suis donc pas aventuré plus haut... Mon grand-père, Lucien Moreau, malgré son handicap à sa jambe droite, était plus casse-cou que moi, lui qui, à 62 ans le jour de mon baptême en 1958, est monté jusqu'aux cloches pour carillonner (elles n'étaient pas encore automatisées). Au grand dam de l'abbé Dubois et de ma mère, d'ailleurs...

Jean-Marc MOREAU.

VOTRE TEMPS LIBRE



VOTRE TEMPS LIBRE



VOTRE TEMPS LIBRE

Bonjour les Ravetons !

Toujours en forme !?... Et toujours un petit sudoku pour passer le temps !...

Solution de la grille de Décembre :

2	5	1	8	4	9	7	3	6
8	4	7	6	3	2	1	5	9
6	3	9	5	1	7	4	8	2
4	1	8	2	5	3	6	9	7
9	2	6	7	8	1	5	4	3
5	7	3	9	6	4	8	2	1
7	6	2	4	9	5	3	1	8
3	8	5	1	2	6	9	7	4
1	9	4	3	7	8	2	6	5

On complique un peu !?... Voici la grille de Janvier

	4		9	8			
7				4		1	
	6	1					
		3		7		4	6
	5						7
		7	4				
			8	2	9		
1				6		4	2
	8						3

Mais toujours sans supposition

Bon courage !...

INFOS PRATIQUES

NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

Urgence :

Pompier 18

Police secours 17

Samu 15

Pharmacie de Varredes : 01 64 33 18 02

Taxi Ferreira Philippe : 06 59 33 40 30

Maison Médicale de garde :

SOS médecin

35, rue des Cordeliers

08 25 33 36 15 sur rendez vous

Du lundi au vendredi 20h à 00h

Le samedi 12h à 00h

Le dimanche 8h à 00h

Masseur kinésithérapeute :

Mr Didelot : 06 71 82 41 91

Mr Drevet : 06 19 10 70 36

Mme Castro : 06 59 06 80 82

Infirmiers (res):

Mr Carvalho/Mme Zulian/Mme Jolebiewski

01 60 09 37 51

Permanences au cabinet 46, rue Neuve

les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Mme Walle Tuffin/Mme Schneider

Mme Laude/Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences cabinet 42, rue Victor Clairret

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

Ostéopathe

Camille Tavert : 06 20 49 02 92

Accueil Social

Maison départementale des solidarités

01 64 36 42 74

Caisse d'assurance Maladie

3646

Urgence sécurité Gaz

0 800 473 333

Urgence Electricité (edf- Enedis)

09 72 67 50 77

Urgence Eau VEOLIA

09 69 36 86 24

Perte ou Vols

Carte : 08 92 70 57 05

Chèque : 08 92 68 32 08

Mairie de Varredes :

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 16h à 18h

Samedi : 9h00 à 12h00

Centre de Loisirs :

01 60 23 69 90

Période scolaire

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Accueil matin : 7h/8h40

Accueil soir : 17h/19h

- Mercredi :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

- Vacances scolaires :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

INFOS PRATIQUES

La Poste :

Heures d'ouverture

Mardi : 9h15 à 12h

Mercredi : 9h15 à 12h

Jeudi : 9h15 à 12h

Vendredi : 9h15 à 12h

Samedi : 9h15 à 12h

Déchetteries :

- Crégy les Meaux : 01 60 25 12 22

- Meaux : 01 64 33 39 18

- Monthyon : 01 64 36 12 46

- Renseignements : 01 60 24 75 75

Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous uniquement

Demande à faire en mairie

Relais Petite Enfance centralisateur

01 64 35 07 75

Ecoles

- Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

- Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

- Ecole élémentaire de Marcilly

01 64 36 63 62

Retrouvez Toutes les infos et économie locale sur notre site : WWW.VARREDDES.fr

FACEBOOK : VARREDDES, NOTRE VILLAGE



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varredes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke
Directeur de la publication : M. Francis Messant.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.